



Conseil Municipal du 5 avril 2019

Vote du compte administratif de la Commune

Devant adopter le budget avant le 15 avril 2019, le Conseil Municipal s'est réuni afin de voter dans un premier temps le compte administratif 2018 du budget de la commune.

Le Maire a présenté les résultats du compte administratif de la Commune. Il s'est retiré au moment du vote, qui a conclu à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 à l'unanimité des membres présents.

L'affectation des résultats de l'exercice 2018 s'est faite selon les montants indiqués ci-dessous

Résultat d'investissement	-88 463,28
Affectation complémentaire en réserve	60 598,68
Solde des restes à réaliser	27 864,90
Résultat de fonctionnement reporté	338 009,40

Vote du budget primitif de la Commune

Le maire a présenté le budget selon les modalités suivantes

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	179 024	234 292
Opérations d'ordre	393 277	338 009
TOTAL	572 301	572 301

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	439 404	467 270
Résultat d'investissement n-1	88 464	
Affectation complémentaire en réserve		60 598
TOTAL	527 868	527 868

Le Conseil municipal, à l'unanimité a décidé d'adopter le budget ainsi présenté.

Vote du taux des impôts locaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a adopté une délibération visant à conserver les taux des impôts locaux : taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties respectivement fixés à 10,71%, 9,65 % et 27,34 %.

Vote du compte administratif du lotissement

Le Maire rappelle au Conseil qu'en raison de l'absence de ventes de lots en 2018 et de la finalisation des travaux de viabilisation du lotissement le compte administratif du lotissement fait apparaître un déficit d'investissement de 63 805 euros qu'il conviendra de reporter sur le budget primitif de l'exercice 2019.



Conseil Municipal du 5 avril 2019

Après son exposé le Maire s'est retiré pour qu'il soit procédé au vote, lequel a conclu à l'adoption du compte administratif de l'exercice 2018 du lotissement à l'unanimité des membres présents.

Vote du budget primitif du lotissement

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	72 195	136 000
Opérations d'ordre	136 000	72 195
TOTAL	208 195	208 195

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
TOTAL	136 000	136 000

Les travaux de viabilisation du lotissement étant achevés il ne reste plus de dépenses d'importance sur ce budget qui devrait se clôturer une fois la vente des derniers lots effectuée.

Où l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité, a voté pour adopter le budget présenté.

Vote des subventions allouées aux associations

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité a approuvé le tableau attributif des subventions ci-dessous.

Ass. Haurrentzat RPI	460	20 €/enfant
Ass. PE Ikastola Hasparren	60	20 €/enfant

Ass. Irulegiko Irratia	250	Forfait
Ass. PE Ursuya	80	20 €/enfant
Ass. Hemen	76	Forfait
Ass. PE Elhuyar	120	20 €/enfant
Euskaltzaindia Acade	76	Forfait
Herria	200	Forfait
Association Ikastola Arberoa	180	20 €/enfant
Integrazio Batzordea	200	Forfait
Lurrama la ferme	150	Forfait
OGEC Aep Hazparne	50	Forfait
Société Denek Bat	250	Forfait
Xalbador Kolegia	80	20 €/enfant
Lasterka	50	50 €/ans
Ass PE Ste Thérèse	60	20 €/enfant
Ass Comité des fêtes	100	Forfait
Sos Laborari	150	Forfait
Belhorritz	100	Forfait
Bikeoekin	150	Forfait
Adin Ederra	100	Forfait
Aica Biak Bat	50	Forfait
Kirolak	50	Forfait
Ass PE Ikastola Cambo	20	20 €/enfant

Le Maire,

Antton LARRABURU